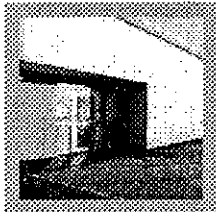
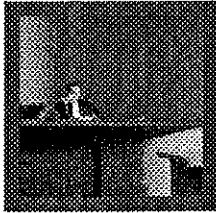
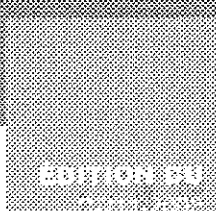
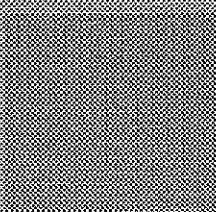
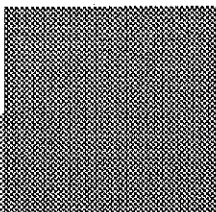


DIRECTION DE LA  
PROTECTION  
JUDICIAIRE DE LA  
JEUNESSE  
DPJJ / SDL / 14



VADE MECUM  
**Carte des  
emplois  
2009**



ÉDITION DU  
31/12/2008



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

## AVERTISSEMENT

Ce document a pour objet de présenter les hypothèses qui sous-tendent la carte des emplois des DIR ainsi que les modalités d'allocation des ETPT supplémentaires pour 2009.

Dans le contexte particulier de l'année 2009, il convenait de définir des modes d'attribution des effectifs adaptés, sur la base de notions claires et partagées, qui permettent de mener à bien ces transformations tout en garantissant une pleine soutenabilité de l'ensemble du dispositif. A cet effet, la carte des emplois 2009 présente des améliorations de la méthode qui ont porté :

- sur le perfectionnement des hypothèses d'activité,
- sur l'extension du périmètre des fonctions incluses dans la carte des emplois qui porte désormais sur l'ensemble des fonctions éducatives présentes en région.

Il est rappelé qu'au regard des orientations nationales et compte-tenu des ETP finançables en 2009, il a été privilégié le maintien des ETP au profit de la fonction éducative.

Ce document reprend, sous le format d'une fiche par activité, les normes d'effectifs par structure et par service, les projections ainsi que les critères de répartition et d'emploi des ETP en fonction de la demande judiciaire.

Il est également à noter que les totaux par dispositif ne correspondent pas toujours à la somme des ETPT par DIR, ceux-ci ayant été arrondis à l'entier inférieur pour des rompus d'ETPT inférieurs à 0,5 et à l'entier supérieur pour des rompus d'ETPT supérieurs ou égal à 0,5.

## SOMMAIRE

<b>AVERTISSEMENT</b>	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>GENERALITES</b>	<b>3</b>
<b>RRSE</b>	<b>8</b>
<b>MO et Investigation</b>	<b>10</b>
<b>Quartiers Mineurs</b>	<b>12</b>
<b>SE-EPM</b>	<b>15</b>
<b>MISSION ACCUEIL-ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>18</b>
<b>MODULE DES ACQUISITIONS</b>	<b>19</b>
<b>EPE</b>	<b>21</b>
<b>UEHC</b>	<b>22</b>
<b>CER</b>	<b>24</b>
<b>UEHD HI-PF</b>	<b>25</b>
<b>CEF</b>	<b>27</b>
<b>FONCTION SOUTIEN DIR-DD</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>30</b>

TABLEAU RECAPITULATIF CARTE DES EMPLOIS/PAE

DIR	Carte des emplois														Total PAE			
	NO				Département		Inscription				Placement					DIR-DB		
	RRSE	MO éduc + pub	Mo autres pers	QV	EPM	Miss ac	Miss acc	EPE	UE-IC	CEP	UEHD	CEF	DIR	Educ rempl		Décharge s synd	DR/ATE	ETP/Sup
Centre	10	97	67	10	0	28	30	0	125	0	4	46	98	0	1	7	5	528
Centre-Est	29	173	104	10	44	50	28	0	158	0	4	0	127	0	0,7	6	6	739
Grand Est	24	185	104	20	0	53	18	12	162	0	12	0	131	3	0,5	12	14	749
Grand Nord	43	225	124	15	44	63	34	0	306	36	14	49	162	5	0,9	23	11	1154
Grand Ouest	16	160	112	11	43	41	44	0	159	9	10	0	139	6	3,4	11	32	796
Ile-de-France	90	392	237	42	76	119	179	12	391	0	31	26	384	6	7	32	20	2043
Sud	18	141	107	5	46	38	23	0	85	0	5	23	114	1	1,3	7	4	618
Sud Est	22	108	88	10	45	33	43	0	180	0	4	23	97	1	0,5	10	22	687
Sud Ouest	17	103	70	11	0	28	15	0	95	0	5	23	87	0	0	3	7	465
France	268	1584	1012	134	298	455	411	24	1660	45	88	190	1339	22	15,3	112	121	7779

## GENERALITES

### I. Contexte

#### A. Objectifs

La préparation et l'exécution du budget 2009 s'inscrivent dans un contexte profondément modifié intégrant à la fois :

- l'introduction d'une certaine pluriannualité budgétaire, corollaire de la mise en œuvre des décisions du conseil de modernisation des politiques publiques du 6 juin 2008 par lequel est affirmé le recentrage au pénal de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- la redéfinition des missions de la protection judiciaire de la jeunesse par le décret du 9 juillet 2008 portant réorganisation du ministère de la justice ;
- la réforme du cadre d'intervention de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) en tant qu'opératrice directe de mesures judiciaires découlant de la mise en œuvre du décret du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- la réforme de l'administration territoriale de la DPJJ avec le regroupement en neuf directions interrégionales au 1er janvier 2009 puis la constitution de plateformes de gestion mutualisées et le développement de l'inter-départementalité.

Le projet stratégique national (PSN) 2008-2011 porte l'ensemble de ces évolutions substantielles. Sa bonne mise en œuvre est un facteur de succès pour la DPJJ.

La programmation pluriannuelle du budget offre, pour chaque responsable de BOP, plus de liberté et de visibilité en gestion dans le cadre de son enveloppe. Elle implique une nouvelle gouvernance budgétaire et davantage de responsabilité, au service d'objectifs clairement identifiés et inscrits dans la durée.

#### B. Grandes orientations

Dans ce contexte, il revient aux directions interrégionales de la DPJJ de :

- réduire la part du civil (hors IOE et ES) avec un objectif de résorption à fin 2011 ;
- assurer une prise en charge sans délai des mineurs confiés au pénal ;
- réduire le plus rapidement possible les mesures de protection jeunes majeurs ;
- poursuivre et finaliser les ouvertures programmées des CEF et EPM ;
- mettre en œuvre les dispositions nouvelles sur l'insertion ainsi que les cahiers des charges en hébergement.

#### C. Eléments de cadrage budgétaire

L'introduction de la pluriannualité dans la procédure budgétaire constitue une nouvelle étape dans l'approfondissement de la logique de modernisation de la gestion publique impulsée par la LOLF. Elle s'appuie également sur la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et doit permettre de retrouver un équilibre des comptes publics.

Les règles de construction budgétaire doivent donc respecter les grandes orientations gouvernementales sur les trois années de la programmation notamment la progression des dépenses de l'Etat limitée à l'inflation (norme dite "zéro volume")

Les moyens étant désormais contraints, ils doivent être affectés avec discernement. Aussi,

- les départs à la retraite en 2009 ne seront remplacés qu'à hauteur de 1 départ sur 2 au niveau national et non réaffectés automatiquement sur la DIR d'origine du partant ;
- les baisses d'effectifs s'appliquent sur l'activité au civil, qui doit tendre vers l'objectif de 0% fin 2011 ;
- les effectifs pourront ainsi être redéployés sur les prises en charge au pénal et la constitution des équipes d'audit ;
- tout sureffectif local sur le placement ne pourra être réaffecté que sur ce même dispositif au niveau régional (sans besoin, il sera redéployé au niveau national).

## II. Présentation de la carte des emplois

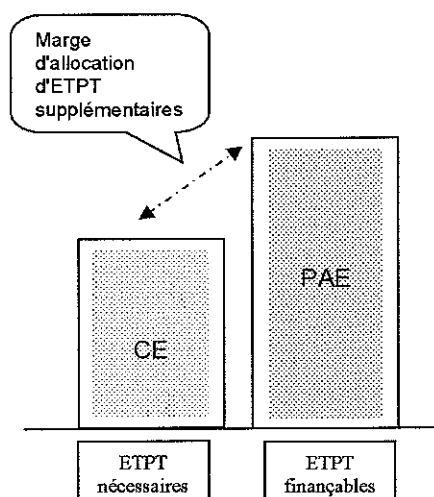
Dans ce contexte, il convenait de définir des modes de pilotage et de gestion des effectifs adaptés, sur la base de notions claires et partagées, permettant de mener à bien ces transformations tout en garantissant une pleine soutenabilité de l'ensemble du dispositif.

La carte des emplois (CE), est l'outil qui permet d'objectiver l'allocation des moyens en ETPT, de chacun des responsables de BOP, selon l'application de normes et de critères d'activité.

$$\text{CE} = \text{volume d'activité} \times \text{norme de cette activité}$$

Elle doit permettre d'atteindre les plafonds d'emplois autorisés d'ici 2011, en offrant une répartition objective des effectifs entre les DIR. La carte des emplois se distingue donc du plafond d'autorisation d'emplois (PAE).

En effet, les crédits ouverts sur le titre 2 des dépenses de personnel sont assortis de plafonds d'autorisation d'emplois rémunérés par l'État. Ces plafonds d'emplois (qui se sont substitués aux emplois budgétaires de l'ordonnance organique de 1959), encadrent au niveau d'un ministère l'emploi de tous les personnels rémunérés par l'État, quel que soit leur statut. Ils sont exprimés en équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT), ce qui signifie qu'un agent est comptabilisé au prorata de ses horaires de travail (temps partiel, temps plein, etc.) et de sa durée de travail dans l'année (en fonction de la date du recrutement, par exemple). Tous les personnels sont décomptés selon cette même modalité, y compris les agents occasionnels ou saisonniers. Le PAE est donc l'enveloppe maximum d'emplois dont dispose le Ministère déclinée ensuite au niveau des responsables de programme puis de BOP (PAE des DIR en l'espèce).



Pour l'exercice de programmation 2009, la marge d'allocation d'ETPT supplémentaires, liée au différentiel entre le PAE de la DPJJ et la carte des emplois, a été répartie entre les DIR sur les fonctions suivantes :

- éducateurs remplaçants titulaires en DR ;
- décharges syndicales ;
- doublons ATE (les veilleurs de nuit recrutés pour remplacer les ATE reclassés dans le corps des éducateurs pendant la durée de leur formation) et les 3ème voie (personnes recrutées sur titre, sans concours) pour les huit premiers mois de l'année ;
- par décision du Directeur et compte tenu de l'acuité du sujet, les 121 ETP qui restent dans la marge d'allocation d'ETP supplémentaires (après déduction des éducateurs remplaçants titulaires et des décharges syndicales) sont affectés, pour l'année 2009, sur le milieu ouvert notamment pour le suivi éducatif en QM. Ces ETPT ont été répartis entre les DIR selon les critères suivants :
  - la moyenne des jeunes détenus en QM dans les DIR
  - le taux d'occupation des QM
  - prise en compte des indicateurs RH.

DIR	Educateurs remplaçants	Décharges syndicales MO	Doublons ATE et 3ème voie (8 premiers mois 2009)	ETP supplémentaires MO suivi éducatif en QM
Centre	0	1	7	5
Centre Est	0	0,7	6	6
Grand Est	3	0,5	12	14
Grand Nord	5	0,9	23	11
Grand Ouest	6	3,4	11	32
Ile-de-France	6	7	32	20
Sud	1	1,3	7	4
Sud Est	1	0,5	10	22
Sud Ouest	0	0	3	7
France	22	15,3	112	121

### III. Modalités de la carte des emplois

La carte des emplois 2009 présente des améliorations de la méthode qui ont porté :

- sur l'extension du périmètre des fonctions incluses dans la carte des emplois qui porte désormais sur l'ensemble des fonctions éducatives présentes en région,
- sur le perfectionnement des hypothèses d'activité.

#### A. Périmètre de la carte des emplois

La carte des emplois concerne l'ensemble des fonctions éducatives et la fonction soutien qui seront mises en œuvre sur le territoire des DIR en 2009 :

- dispositif de Milieu Ouvert : RRSE (SEAT, UEAT, PEAT), jeunes pris en charge (MO+IOE), quartiers mineurs,
- dispositif d'insertion: mission accueil et accompagnement, module des acquisitions,
- dispositif d'hébergement : EPE (UEHC, CER, UEHD), CEF,
- détention : EPM
- fonction soutien.

La carte des emplois se limite pour l'instant à une analyse horizontale par activité. Elle sera complétée, à terme, des catégories d'emplois (A, B, C) associées et concernera l'administration centrale et l'ENPJJ.

### B. Projections d'activité.

La carte des emplois, est basée sur l'application de normes à un certain volume d'activité.

En termes de méthode, il est à noter que la carte des emplois 2008 était basée d'une part, sur l'activité réalisée au 31/12/N-2 à laquelle ont été appliquées des normes pour les RRSE et le MO et l'hébergement collectif et d'autre part, pour un certain nombre de fonctions, sur les effectifs théoriques présents à fin N-1 (hébergement diversifié, insertion, quartiers mineurs, soutien).

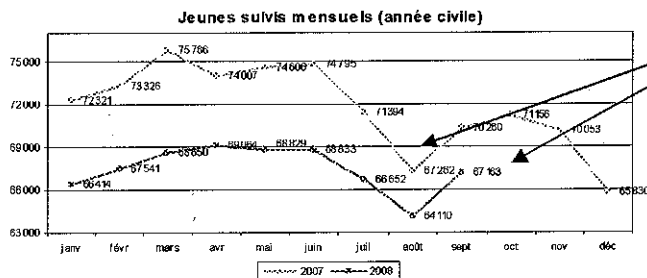
$$\text{CE 2008} = \text{norme} \times \text{activité réelle 2006} + \text{effectifs théoriques à fin 2007}$$

La carte des emplois 2009 se veut plus réaliste, elle prendra comme référence des projections d'activité 2009.

$$\text{CE 2009} = \text{norme} \times \text{projection d'activité 2009}$$

Les projections d'activité ont été déclinées jusqu'au niveau départemental et déterminées de la manière suivante :

- Activité année 2008 :
  - calcul de la prévision d'activité de décembre 2008 par application du taux d'évolution de l'activité entre juin 2007 et juin 2008 à l'activité de décembre 2007.
  - les projections d'activités sont réalisées à partir de la moyenne d'activité des 12 derniers mois (juin 2007-juin 2008), pour éviter les possibles effets conjoncturels et pour lisser une activité parfois saisonnière.



Le suivi mensuel de la prise en charge des jeunes par la PJJ, illustre bien le côté saisonnier de l'activité.

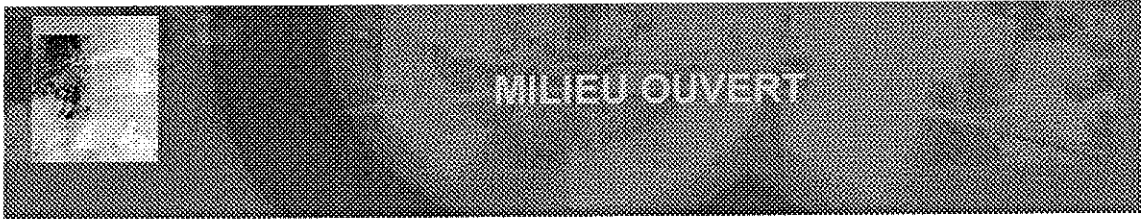
- Activité prévisionnelle 2009 : les projections d'activité utilisées sont cohérentes avec celles présentées dans le cadre de la programmation budgétaire et se basent sur l'hypothèse d'une évolution tendancielle identique à celle observée entre 2006 et 2008 ainsi que sur le choix de réduire progressivement la part du civil (atteindre 0% à fin 2011) en MO (hors investigation), insertion et hébergement.

### IV. Point de méthodologie

L'unité de calcul de la carte des emplois est l'équivalent temps plein travaillé (ETPT) : il permet d'agréger des agents dont les régimes sont très différents. Ce mode de décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

$$\text{ETPT} = \text{Effectifs physiques} * \text{quotité temps travaillé} * \text{période d'activité dans l'année}$$





**La carte des emplois comptabilise dans le dispositif de milieu ouvert les effectifs affectés aux :**

- **Recueil de Renseignements Sociaux Educatifs (RRSE)**
- **Milieu ouvert et Investigation**
- **Quartiers mineurs**

# RRSE

## I. Définition

Le RRSE est une mesure d'aide à la décision du magistrat (recueil d'informations permettant une appréhension ponctuelle de la situation du mineur).

## II. Périmètre

Le RRSE est réalisé par un professionnel des services éducatifs auprès du tribunal (SEAT), des unités éducatives auprès du tribunal (UEAT) et des unités éducatives de milieu ouvert (UEMO). Les SEAT se trouvent dans les TGI où exercent au moins 7 juges pour enfants, les UEAT auprès des autres TGI.

## III. Carte des emplois

### A. Normes

Décret n°2007-1573 du 6 nov. 2007, relatif aux établissement et services du secteur public PJJ :

- 1 ETP éducateur pour 196 RRSE terminés.
- Personnel d'encadrement et administratif des SEAT : les effectifs retenus correspondent aux ETP réalisés à fin juin 2008.

### B. Projections d'activité

Les projections d'activité intègrent l'augmentation de l'activité au pénal de 4,7% et la réduction concomitante des RRSE au civil de 13,9 % entre 2008 et 2009 :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011
Pénal	30 903	33 843	36 035	37 595	37 712	39 803	41 337	43 281	87%
Art 375	17 922	16 969	16 048	14 074	10 053	8 656	7 459	6 453	13%
JM	152	113	34	6					0%
Total	48 977	50 925	52 117	51 675	47 765	48 459	48 796	49 734	100%

Projection des RRSE terminés dans l'année :

DIR	Réalisé 2007				2008			2009		
	pénal	civil	PJM	total	pénal	civil	total	pénal	civil	total
Centre	1546	1760	0	3306	1237	669	1906	1295	576	1871
Centre Est	3501	2222	2	5725	3565	1805	5370	3732	1554	5286
Grand Est	2814	1819	0	4633	3105	1586	4691	3250	1366	4616
Grand Nord	6393	1481	0	7874	6439	1035	7474	7062	891	7953
Grand Ouest	2077	1597	0	3674	2214	973	3187	2318	838	3156
Ile-de-Fr	11927	2197	3	14127	12408	1996	14404	12991	1718	14709
Sud	3072	1445	0	4517	2735	877	3612	2864	755	3619
Sud Est	3402	632	1	4035	3364	521	3885	3522	449	3971
Sud Ouest	2863	921	0	3784	2645	591	3236	2769	509	3278
France	37595	14074	6	51675	37712	10053	47765	39803	8656	48459

C. *Carte des emplois*

DIR	2008			2009		
	Carte emplois éduc	Pers adf/dir SEAT	Total 2008	Carte emplois éduc	Pers adf/dir SEAT	Total 2009
Centre				10		10
Centre Est		2		27	2	29
Grand Est				24		24
Grand Nord		2		41	2	43
Grd Ouest				16		16
Ile-de-Fr		13		75	15	90
Sud				18		18
Sud Est		2		20	2	22
Sud Ouest				17		17
France	269	19	288	247	21	268

# MO et Investigation

## I. Définition

Le milieu ouvert comprend les services de la PJJ prenant en charge des mineurs sous mandat judiciaire sans que ceux-ci ne fassent l'objet d'une décision de placement.

Les centres d'action éducative (CAE) constituent les services PJJ de milieu ouvert : 196 CAE chargés de fonctions d'investigation (IOE et ES) et de la prise en charge des mineurs sous mandat de justice civil ou pénal qui demeurent dans leur famille (action éducative milieu ouvert [AEMO], liberté surveillée préjudicielle [LSP], liberté surveillée [LS], sursis mis à l'épreuve [SME], réparation pénale et art 16-bis) ainsi que des jeunes majeurs (18-21 ans).

## II. Périmètre

Effectifs qui sont attribués aux services (CAE) et aux unités éducatives de milieu ouvert (UEMO).

## III. Carte des emplois

### A. Normes pour les éducateurs

Note du 18 février 2005 relative à l'évolution de l'organisation de l'action éducative en MO et investigation :

- Norme éducateurs : 1 ETP éducateur pour 25 jeunes suivis en MO ou IOE.
- Norme « surcote politique publique » : au titre de 2009, supplément de 5% des effectifs éducateurs (norme déterminée par le groupe de travail SDK-SDL-DD du printemps 2008).

### B. Projections d'activité de prise en charge

Les projections de l'activité MO+IOE, se font sur la base de jeunes **dédoublonnés** entre MO et IOE. Les projections d'activités ont été effectuées selon les groupements suivants :

- Jeunes MO au pénal + IOE : les projections d'activité se basent sur la moyenne des jeunes dédoublonnés suivis réellement sur les six premiers mois de 2008. Pour projeter l'activité 2009, on applique à cette activité moyenne 2008, la moyenne de l'évolution régionale entre d'une part 2006-2007 et d'autre part 2007-2008.
- Jeunes MO au civil : la projection d'activité au 31/12/08 a été faite en appliquant le taux d'évolution entre le 30/06/07 et le 30/06/08, à l'activité du 31/12/07. La prévision tient compte de la réduction de l'activité au civil, soit une baisse de 33% pour 2009.

Evolution de l'activité en jeunes en MO pénal et IOE :

DIR	2006	2007	2006-2007	2008	2007-2008	Moyenne évolution 2006-2008
Centre	1 720	1 757	2,20%	1 906	8,40%	5,41%
Centre Est	3 322	3 331	0,30%	3 417	2,60%	1,43%
Grand Est	3 427	3 633	6,00%	3 706	2,00%	4,08%
Grand Nord	4 327	4 545	5,00%	4 562	0,40%	2,71%
Grd Ouest	3 058	3 199	4,60%	3 214	0,50%	2,55%
Ile de-France	6 178	6 587	6,60%	7 240	9,90%	8,60%
Sud	2 573	2 554	-0,70%	2 800	9,60%	4,42%
Sud Est	2 272	2 237	-1,50%	2 301	2,90%	0,65%
Sud Ouest	2 100	2 187	4,10%	2 167	-0,90%	1,60%
France	28 940	29 986	3,60%	31 257	4,20%	4,00%

Evolution de l'activité en jeunes au MO au civil :

DIR	2008	2009
Centre	457	306
Centre Est	961	644
Grand Est	827	554
Grand Nord	798	534
Grd Ouest	755	506
Ile-de-France	2 220	1 487
Sud	656	440
Sud Est	378	253
Sud Ouest	386	258
France	7 438	4 982

C. Carte des emplois prise en charge (éducateurs)

Méthode de calcul :

ETP éduc = (MO pénal et IOE + MO civil)/25

ETP surcote pol pub = (ETP éduc) \* 5%

Total éducateurs affectés = ETP éduc + surcote politiques publiques

DIR	2009		
	Carte emplois éduc	Politiques publiques	Total
Centre	92	5	97
Centre Est	165	8	173
Grand Est	176	9	185
Grand Nord	214	11	225
Grand Ouest	152	8	160
Ile-de-France	373	19	392
Sud	136	7	141
Sud Est	103	5	108
Sud Ouest	98	5	103
France	1509	75	1584

D. Carte des emplois pour les autres personnels

Les effectifs retenus, pour la carte des emplois, correspondent à la situation réelle des agents à fin juin 2008.

DIR	2009					Total
	Pers direction	CSEI	AS	Psy	Pers adf	
Centre	11	6	13	17	20	67
Centre Est	15	7	26	25	31	104
Grand Est	15	16	17	24	32	104
Grand Nord	20	12	21	30	41	124
Grand Ouest	19	7	22	24	40	112
Ile-de-France	38	13	29	82	75	237
Sud	12	14	26	23	32	107
Sud Est	12	11	22	16	27	88
Sud Ouest	11	9	10	18	22	70
France	152	96	187	258	320	1012

## Quartiers Mineurs

### I. Définition

Des éducateurs PJJ, affectés en milieu ouvert, peuvent participer à la mission de suivi éducatif auprès des mineurs détenus en QM.

### II. Périmètre

Les ETP alloués pour travailler en QM sont affectés en nombre aux UEMO et non de manière nominative. Il appartient ensuite au directeur des CAE de désigner, au sein de l'équipe éducative, les personnes qui interviennent en QM

### III. Carte des emplois

#### A. Normes

Note n°399/03/k1 du 23 juin 2003 relative à l'intervention continue des éducateurs PJJ en QM. Le nombre des ETP dédiés aux QM est fonction de la capacité d'accueil du QM :

Nbr de places	ETP
Jusqu' à 15 places	2 ETP
A partir de 20 places	3 ETP
A partir de 30 places	6 ETP + 1 chef de service éducatif
A partir de 60 places	9 ETP + 1 chef de service éducatif

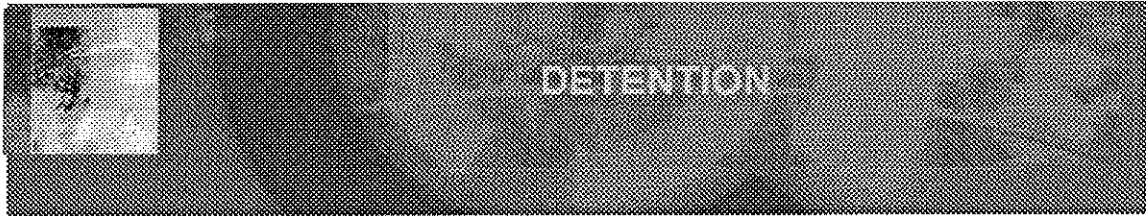
#### B. Carte des emplois

Liste des ETP alloués par QM et par DIR en fonction de la capacité d'accueil du QM :

DIR	QM	Capacité d'accueil	ETP éducatif
Ile de France	QM BAIE MAHAULT	15	2
	QM DUCOS	15	2
	QM REMIRE MONTJOLY	21	3
	QM DOMENJOD	40	7
	QM OSNY	6	2
	QM MAJICAVO	6	2
	QM NOUMEA	18	2
	QM NANTERRE	20	3
	QM FLEURY-MEROGIS	60	10
	QM VILLEPINTE	40	7
	QM BOIS D'ARCY	6	2
Total IDF		247	42
Grand Est	QM STRASBOURG	38	7
	QM MULHOUSE	9	2
	QM CHAUMONT	10	2
	QM REIMS	10	2
	QM EPINAL	16	2
	QM METZ	14	2
	QM BESANCON	20	3
Total Grd Est		117	20
Centre	QM DIJON	11	2
	QM VARENNES LE GRD	15	2

	QM ORLEANS	6	2
	QM BOURGES	4	2
	QM TOURS	10	2
Total Centre		46	10
Centre Est	QM BONNEVILLE	20	3
	QM GRENOBLE	20	3
	QM MOULINS YZEURE	9	2
	QM SAINT ETIENNE	7	2
Total Centre Est		56	10
Sud Est	QM AVIGNON PONTET	20	3
	QM GRASSE	31	7
Total Sud Est		51	10
Sud	QM PERPIGNAN	12	2
	QM VILLENEUVE LES M.	20	3
Total Sud		32	5
Sud Ouest	QM BORDEAUX	24	3
	QM PAU	10	2
	QM ANGOULEME	12	2
	QM LIMOGES	12	2
	QM POITIERS	6	2
Total Sud Ouest		64	11
Grand Ouest	QM BREST	20	3
	QM LORIENT	10	2
	QM ANGERS	13	2
	QM RENNES	8	2
	QM CAEN	10	2
Total Grd Ouest		61	11
Grand Nord	QM ROUEN	32	7
	QM LONGUENESSE	22	3
	QM LAON	15	2
	QM LIANCOURT	20	3
Total Grd Nord		89	15

La fluctuation de l'activité des QM peut conduire à ne pas utiliser l'ensemble des moyens consacrés initialement à la mission. Dans ce cas les éducateurs concernés peuvent conduire des mesures de prise en charge de courte durée ou qui nécessitent un accompagnement éducatif (CJ, mesures de probation, TIG).



**La carte des emplois comptabilise en détention les effectifs affectés en :**

- **SE-EPM**



## SE-EPM

### I. Définition

Le SE-EPM est un service éducatif de la PJJ implanté au sein d'un établissement pénitentiaire pour mineurs qui relève de l'administration pénitentiaire. Les services éducatifs intervenants en EPM sont constitués d'une seule unité éducative. Les professionnels qui y sont affectés font réalisés aux détenus mineurs un choix d'activités dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire. Les EPM ont une capacité d'accueil de 60 places maximum.

### II. Périmètre

La carte des emplois concerne les sept EPM :

EPM en activité	Unités de vie
EPM Lavarur	5 unités de vie garçons (UG) +1 unité de vie filles (U) + 1 unité arrivants (UA)
EPM Meyzieu	4 UG + 1UF+1UA
EPM Quiévrechain	4UG+1UF+1UA
EPM Marseille	4UG+1UF+1UA
EPM Orvault	3UG+2UF+1UA
EPM Porcheville	4UG+1UF+1UA
EPM Meaux Chaucomm	D'ici mars 2009 2 ou 3 UG+ 1UF+ 1UA

### III. Carte des emplois

#### A. Normes

Loi n°2002-1138 du 9 septembre 2002, document de méthodologie conjoint DAP-DPJJ. La norme fixée est de 43 personnels PJJ pour 6 unités de vie. Ils se répartissent de la manière suivante:

- Educateurs : 6 ETP par unité éducative.
- Autres personnels : 7 ETP par établissement :
  - 1 ETP Directeur,
  - 2 ETP Chef de service éducatif,
  - 1 ETP Psychologue,
  - 2 ETP Professeurs Techniques,
  - 1 Adjoint administratif.

#### B. Carte des emplois

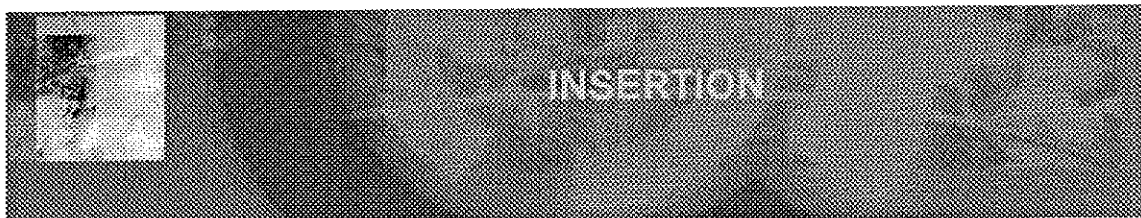
Elle concerne les sept EPM en fonctionnement.

L'EPM de Meaux, devant ouvrir en mars 2009, a été intégré avec une dotation proratisée à 32 ETP. Cette dotation a été déterminée selon le calcul suivant :  $(43/4)*3$ .

L'expérimentation d'un chef de service supplémentaire a été reconduite, pour l'année 2009, dans les EPM ayant toutes leurs unités de vie ouvertes. L'expérimentation d'un adjoint administratif a également été prorogée pour 2009 dans les deux EPM concernés.

L'allocation d'un ETP supplémentaire à l'EPM de Lavarur pour la fonction de bibliothécaire a été maintenue.

DIR	2008			2009		
	ETP éduc. EPM	Total ETP EPM	ETPT EPM 04/08	Total ETP EPM	Dont expé 1CSEF Supp.	Dont expé Adj Adm. Supp.
Centre						
Centre Est	30	43	41	44	1	
Grand Est						
Grand Nord	30	43	39	44	1	
Grand Ouest	24	43	32	43		
Ile-de-France	54	68	32	76 (44 ETP Porcheville + 32 ETP EPM de Meaux ouverture mars 2009)	1	
Sud	30	43	48	46	1	1 (+1 bibli)
Sud Est	30	43	40	45	1	1
Sud Ouest						
France	198	283	231	298	5	2



**La carte des emplois comptabilise dans le dispositif insertion les effectifs affectés :**

- **Mission accueil accompagnement**
- **Module acquisition**

## MISSION ACCUEIL-ACCOMPAGNEMENT

### I. Définition

La mission accueil-accompagnement, a pour objectif de dépister en amont les jeunes du MO qui doivent bénéficier d'un dispositif d'insertion particulier. Elle est exercée en MO et en hébergement (la mise en place des temps collectifs du module 1 se fera pour le dispositif hébergement dans le cadre du cahier des charges et le passage de 12 à 14 éducateurs).

### II. Périmètre

La mission porte sur 1/3 des jeunes (10-18 ans) suivis en IOE et MO, hors réparations, TIG et sanctions éducatives.

### III. Carte des emplois

#### A. Normes

- Norme éducateurs : 1 ETP éducateur pour 18 jeunes. Ces éducateurs viennent en plus des effectifs déjà attribués pour la mission de prise en charge en MO et des politiques publiques.

#### B. Projections d'activité

Projection du nombre de jeunes concernés par la mission accueil accompagnement en 2009 (1/3 des jeunes (10-18 ans) en IOE et MO (hors réparation, TIG et sanction éducative) :

DIR	2009
Centre	506
Centre Est	903
Grand Est	953
Grand Nord	1 142
Grd Ouest	745
Ile-de-France	2 147
Sud	680
Sud Est	600
Sud Ouest	508
France	8 184

#### C. Carte des emplois : éducateurs et professeurs techniques

DIR	Insertion 2008					Mission Ac. Accomp
	dont PT	dont éduc	dont classe relais	Total pédago	Declaratif 2008	carte éduc / PT 2009
Centre	19	19	6	44	58	28
Centre Est	21	28	5	53	78	50
Grand Est	29	28	4	60	71	53
Grand Nord	29	41	10	80	97	63
Grd Ouest	32	34	8	75	85	41
Ile-de-Fr	81	113	10	203	298	119
Sud	16	21	1	38	60	38
Sud Est	17	30	0	47	76	33
Sud Ouest	16	18	6	39	43	28
France	260	331	49	640	866	455

## MODULE DES ACQUISITIONS

### I. Définition

Le module des acquisitions vise à mettre en œuvre un ensemble d'activités permettant de favoriser le développement personnel, l'intégration sociale et l'insertion professionnelle des mineurs.

### II. Périmètre

Le module des acquisitions devrait concerner 20% des jeunes de la mission accueil et accompagnement et 25% des jeunes en hébergement SP.

### III. Carte des emplois

#### A. Normes

Dans l'attente de normes arrêtées, la détermination des effectifs s'est faite sur le solde des effectifs existants (déclaratifs région d'avril 2008) après déduction des effectifs consacrés à la mission accueil-accompagnement.

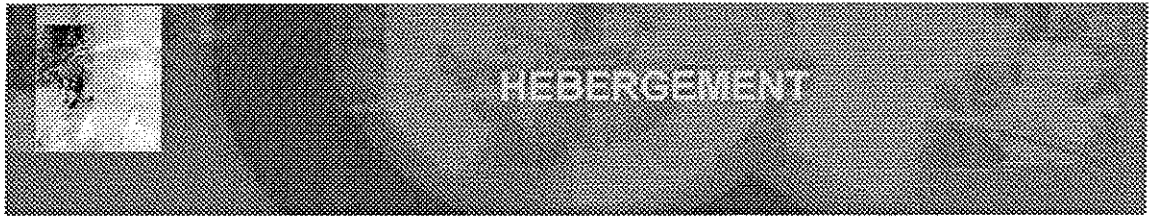
#### B. Projections d'activité

Projection pour 2009 des jeunes concernés par le module acquisition :

DIR	2009		
	issus mission Ac. Accomp	issus Heb	total
Centre	101	19	120
Centre Est	181	21	202
Grand Est	191	34	225
Grand Nord	228	52	280
Grand Ouest	149	28	177
Ile-de-France	429	70	499
Sud	136	14	150
Sud Est	120	26	146
Sud Ouest	102	15	117
France	1 637	274	1 911

#### C. Carte des emplois

DIR	2008	2009		
	Insertion	Mission accueil accompagnement	Module acquisitions	
	ETPT à fin 04/08	Carte éduc /PT	Dispo pour module acquisition	dont dispo. pers pédagogique
Centre	58	28	30	16
Centre Est	78	50	28	3
Grand Est	71	53	18	7
Grand Nord	97	63	34	16
Grand Ouest	85	41	44	34
Ile-de-France	298	119	179	84
Sud	60	38	23	0
Sud Est	76	33	43	14
Sud Ouest	43	28	15	11
France	866	455	411	186



**La carte des emplois comptabilise dans le dispositif hébergement les effectifs affectés :**

- **Etablissement de Placement Educatif (EPE)**
- **Unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) : regroupe les ex-CPI et FAE.**
- **Centre éducatif renforce (CER)**
- **Unité éducative d'hébergement diversifiée (UEHD)**
- **Centre éducatif ferme (CEF)**

## EPE

### I. Définition

L'EPE doit prendre en charge des mineurs tant dans le cadre d'un accueil d'orientation en urgence que pour des placements à long terme (placement traditionnel du type des ex-foyers d'action éducatives).

### II. Périmètre

Avec la mise en œuvre du décret de structuration juridique des services, l'ensemble des établissements de placement (FAE, CPI et CER) devra se transformer en EPE

Un EPE est ainsi structuré :

- une unité d'hébergement collectif (UEHC), qui intègre et remplace les anciens CPI et FAE
- une ou plusieurs unités d'hébergement diversifié (UEHD)
- une unité d'hébergement collectif de type centre éducatif renforcé (UE-CER).

Liste des 2 EPE expérimentaux :

DIR	EPE	Unités
Ile de France	EPE (expérimental) Saint Denis	UEHD St Denis
Grand Est	EPEI (expérimental) Mulhouse	UEHD Mulhouse (UEHD-UEHC exp) UEAJ Mulhouse UEAJ Colmar

### III. Carte des emplois des EPE expérimentaux

En attendant les conclusions sur l'expérimentation conduite en 2008 dans les 2 établissements, il a été décidé, pour 2009, de reconduire les effectifs en place dans ce type d'établissement soit 12 ETP :

DIR	ETP 2009
Grand Est	12
Ile-de-France	12
France	24

## UEHC (CPI-FAE)

### I. Définition

L'UEHC constitue une unité de l'EPE. Elle peut assurer des missions d'accueil sans délai ni préparation et/ou des accueils préparés.

Les UEHC doivent garantir la permanence de l'accueil des mineurs confiés sans interruption dans la prise en charge. Pour cela, ils sont ouverts 24h/24 et 365 jours par an y compris pendant les camps.

### II. Carte des emplois

#### A. Normes

La note du 7 avril 2008, constitue le cahier des charges des unités éducatives d'hébergement collectif (elle s'applique aux CPI et FAE pendant la phase transitionnelle). En attendant la mise en œuvre effective du décret structuration juridique des services (et la transformation des FAE/CPI en UEHC), il a été décidé pour 2009, de retenir les critères suivants pour l'allocation des moyens humains éducatifs. La répartition des effectifs est envisagée de la manière suivante :

- 1 ETP Directeur
- 1 ETP Adjoint Administratif
- 12-14 ETP Educateurs (jour-nuit)
- 2 ETP Adjoint technique cuisine
- 0,5 ETP Psychologue
- 0,5 ETP adjoint technique entretien.

Eléments de calcul pour 2009 :

Capacité d'accueil	Effectif cible éducateur
Capacité de 10 mineurs ou + (ex FAE)	17 ETP au total dont 12 éducateurs
Capacité inférieure à 10 mineurs (ex.FAE)	14,5 ETP au total
Pour les ex.CPI quelque soit la capacité d'accueil	17 ETP au total, mais respect du cahier des charges dès 2010.

Les UEHC d'une capacité d'accueil de 10 places, doivent avoir un taux d'occupation équivalent à 90%, celles dont la capacité d'accueil est de 12 places, doivent tendre vers un taux d'occupation de 75%, sachant que dans un cas comme dans l'autre, les prises en charge au pénal priment, les civiles devant au terme de 2001 disparaître.

#### B. Projections d'activité

Les hypothèses de travail et les projections du document « contribution à la définition d'un schéma hébergement 2008-2009 » ont été prises en compte (intégration du taux d'évolution de l'activité pénale, du taux d'occupation des structures et de la capacité d'accueil des établissements).

Les ouvertures et fermetures, ont été intégrées au 1 septembre 2009, pour être en phase avec le calendrier des mobilités.



DIR	2008				2009			
	Nbre Etabli	Nbre Etabli < 10	Effectif cible éducatif	Effectif cible ETP Total	Nbre Etabli	Nbre Etabli <10	Dont CPI	Nbre Etabli dont la fermeture est prévue en 2009
Centre	8	2	130	184	8	2	0	1
Centre Est	11	5	124	177	10	4	1	1
Grand Est	11	1	79	111	10	1	0	1
Grand Nord	18	1	201	284	18	1	1	0
Grand Ouest	11	3	121	174	10	5	3	1
Ile-de-France	25	7	280	399	24	8	3	1
Sud	5	0	55	78	5	0	0	0
Sud Est	11	2	123	174	11	2	1	1
Sud Ouest	6	3	67	96	6	3	3	1
France	106	24	1180	1675	102	25	12	7

Hypothèses d'évolution de la dotation des UEHC aux normes :

- Pour 2009 : 12 ETP éducateurs pour 17 ETP au total
- Pour 2010 : 13 ETP éducateurs pour 18 ETP au total
- Pour 2011 : 14 ETP éducateurs pour 19 ETP au total.

C. Carte des emplois :

DIR	BOP 2008		Carte des emplois 2009	
	Capacité théorique	Effectif cible total	Capacité théorique	Effectif cible total
Centre	82	124	74	125
Centre Est	100	177	95	158
Grand Est	125	173	113	162
Grand Nord	195	284	201	306
Grand Ouest	102	174	90	159
Ile de France	238	396	246	391
Sud	60	79	60	85
Sud Est	112	174	112	180
Sud Ouest	54	96	54	95
Total	1068	1676	1045	1660

# CER

## I. Définition

Les centres éducatifs renforcés (CER) prennent en charge des mineurs délinquants multirécidivistes en grande difficulté ou en voie de marginalisation. Ils se caractérisent par des programmes d'activités intensifs (sessions de 3 à 6 mois) pendant lesquels les jeunes bénéficient d'un encadrement éducatif permanent et renforcé.

## II. Périmètre

Il y a actuellement 5 CER SP en activité :

DIR	CER	Capacité d'hébergement
Grand Ouest	CER Pospoder	5
Grand Nord	CER Evreux	6
	CER St Léger Bourg Denis	5
	Poix du Nord «la Carte Echelle »	6
	CER Cuinchy	6

## III. Carte des emplois

### A. Normes

Selon le cahier des charges, les CER se composent d'une équipe de 8 ETP au maximum (7 ETP éducateurs et 1 ETP chef de projet). Par rapport à la norme, 1 ETP supplémentaire a été ajouté pour prendre en compte les heures de nuit.

### B. Projections d'activité et carte des emplois

Capacité d'accueil des 5 CER et carte des emplois relative :

DIR	2008		2009		2009
	Nombre	Places	Nombre	Places	Carte emplois
Grand Nord	4	23	4	23	36
Grand Ouest	1	5	1	5	9
France	5	28	5	28	45

## UEHD HI-PF

### I. Définition

Ces unités éducatives sont constituées pour proposer des prises en charge en famille d'accueil (PF) ou en logements autonomes (HI).

### II. Carte des emplois

#### A. Normes

Une prénorme définie par SDK dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges de l'hébergement diversifié a été prise en compte pour 2009 :

- 1 ETP éducateur pour 6 jeunes pris en charge.
- 1 ETP encadrement pour 6 ETP éducateurs.
- 1 ETP administratif pour 6 ETP éducateurs.

#### B. Projections d'activité

Les projections d'activité ont été calculées en prenant en compte :

- la diminution nationale de 8,6% de l'activité par rapport à 2008.
- la résorption de l'activité PJM en hébergement individualisé dès décembre 2009.

Projection des jeunes en hébergement diversifié pour 2009:

DIR	Moyenne des jeunes fin de mois année 2008					Moyenne des jeunes fin de mois année 2009		
	P.F.	HI				PF	HI hors activité PJM	Total
		total	dont PJM	%PJM	Total HI hors PJM			
Centre	18	10	7	70%	3	16	3	19
Centre Est	13	12	7	58%	5	12	5	17
Grand Est	39	44	27	61%	17	36	16	52
Grand Nord	59	23	13	57%	10	54	9	63
Grd Ouest	39	20	12	60%	8	35	8	43
Ile de Fr	135	85	67	79%	18	124	16	140
Sud	18	10	5	50%	5	16	5	21
Sud Est	15	10	5	50%	5	14	5	19
Sud Ouest	11	25	10	40%	15	10	14	24
<b>Total</b>	<b>347</b>	<b>239</b>	<b>153</b>	<b>64%</b>	<b>86</b>	<b>317</b>	<b>80</b>	<b>397</b>

#### C. Carte des emplois

Méthode de Calcul :

ETP éduc = [(Moyenne jeunes fin de mois HI corrigé du taux de PJM) + (Moyenne jeunes fin de mois en PF)] / 6

ETP encadrement = ETP éduc / 6

ETP administratif = ETP éduc / 6

DIR	2008	2009	
	ETPT 04/08	ETP Total	Dont ETP educ
Centre	9	4	3
Centre Est	5,7	4	3
Grand Est	20,4	12	9
Grand Nord	17,6	14	11
Grd Ouest	12,3	10	7
Ile-de-Fr	66,1	31	23
Sud	4,26	5	3
Sud Est	9,3	4	3
Sud Ouest	11,4	5	4
France	156,06	88	66

## CEF

### I. Définition

Les CEF accueillent les mineurs placés en application d'un contrôle judiciaire, d'un sursis mise à l'épreuve, d'un placement à l'extérieur ou suite à une libération conditionnelle. Ce dispositif éducatif d'accueil constitue une alternative à l'incarcération.

### II. Périmètre

Les 8 CEF secteur public :

DIR	CEF
Centre	CEF Chatillon sur Seine
	CEF La Chapelle Saint Mesmin
Grand Nord	CEF Lievin
	CEF Beauvais
Ile de Fr	CEF Savigny sur Orge
Sud	CEF Nîmes
Sud Est	CEF Brignoles
Sud Ouest	CEF Mont de Marsan

### III. Carte des emplois

#### A. Normes

La norme fixée pour les CEF est de 23 ETP par établissement.

#### B. Projections d'activité

Capacité d'accueil des CEF :

DIR	2008		2009	
	Nombre	Places	Nombre	Places
Centre	1	10	2	20
Grand Nord	2	20	2	20
Ile-de-France	1	10	1	10
Sud	1	10	1	10
Sud Est	1	10	1	10
Sud Ouest	1	8	1	8
France	7	68	8	78

#### C. Carte des emplois

La carte des emplois intègre l'expérimentation en cours depuis le 1 janvier 2008 : 2 CEF (1 en Ile de France et 1 dans DIR Nord) bénéficient d'un renforcement médico-psycho qui se traduit par l'allocation supplémentaire de 2 ETP infirmiers et 1 ETP psychologue en plus des 23 ETP habituels.

DIR	2008	2009
	Situation au 04/08	Carte emplois
Centre	25,8	46
Grand Nord	49,1	49
Ile-de-Fr	26,83	26
Sud	26,26	23
Sud Est	27	23
Sud Ouest	23,71	23
France	178,7	190

## FONCTION SOUTIEN DIR-DD

### I. Définition

La fonction soutien comprend l'ensemble des personnels affectés en DIR-DD.

### II. Périmètre

Les services déconcentrés DIR-DD dans leur nouvelle configuration.

### III. Carte des emplois

#### A. Normes

La réorganisation territoriale et la mise en œuvre programmée de plateformes (interrégionales, ministérielles, voire inter ministérielles) de soutien sont porteuses de nombreuses évolutions dans la gouvernance des instances territoriale de la PJJ, qui au regard de l'évolution de leur périmètre géographique vont voir leur organisation en matière de fonction support évoluer en matière RH, budgétaire et patrimoniale.

La période qui s'ouvre (2009-2011) doit être l'occasion de renforcer la qualité de leur pilotage, de prendre en compte l'acquisition de nouvelles compétences liées aux futures applications (chorus...), de se doter d'un véritable contrôle de gestion...mais de rationaliser les ETP dédiés aux activités support en maximisant les gains de productivité dans un contexte budgétaire global contraint.

Il a été privilégié, compte tenu de l'ensemble des ETPT finançables et des orientations nationales, de privilégier le maintien des ETPT dans les fonctions éducatives.

Aussi, pour 2009, la détermination des effectifs de la fonction support a été basée sur le poids que représentera cette fonction par rapport à l'ensemble des effectifs de la DIR sachant que la moyenne nationale se situera à fin 2008 à 18,2%. Dans ce contexte :

- les DIR en deçà de cette moyenne nationale voient leurs ETPT maintenus,
- les DIR au-delà, voient leurs effectifs ramenés à la moyenne nationale.

#### B. Projections d'activité

Projection des effectifs au 31/12/08 :

DIR	réalisé Winpaie fin 06/2008	projection au 31/12/2008
Centre	117	105
Centre Est	115	123
Grand Est	158	135
Gr Nord	183	179
Grd Ouest	169	164
Ile-de-Fr	376	350
Sud	128	125
Sud Est	98	97
Sud Ouest	98	101
France	1 442	1 379

### C. Carte des emplois

Dans le calcul de la carte des emplois de la fonction soutien, il a été tenu compte et ajouté les ETPT correspondant à des cas particuliers affectés en DIR mais qui exercent leur mission hors DR-DD :

- mission nationale (ex : agent exerçant la mission nationale pour Cobra, Images, le DERPAD, les webmasters...)
- les cas spécifiques de l'outre mer.
- le personnel en surnombre suite aux restructurations (Vaucresson, Picardie)

DIR	Agents hors mission DR-DD (missions nationales...)
Centre	0
Centre Est	0
Grand Est	0
Grand Nord	6
Grd Ouest	1
Ile-de-France	22
Sud	2
Sud Est	0
Sud Ouest	1
France	32

Carte des emplois globale pour 2009 de la fonction soutien :

DIR	réalisé Wimpac fin 06/2008	projection au 31/12/2008	carte emplois 2009	dont hors mission DR-DD
Centre	117	105	98	0
Centre Est	115	123	127	0
Grand Est	158	135	131	0
Grand Nord	183	179	162	6
Grand Ouest	169	164	139	1
Ile-de-France	376		384	22
Sud	128	125	114	2
Sud Est	98	97	97	0
Sud Ouest	98	101	87	1
France	1 442	1 029	1 339	32